

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL d'HILLION SÉANCE du samedi 24 OCTOBRE 2026

Date de convocation : 16 octobre 2026
Date d'affichage : 16 octobre 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers présents : 25
Nombre de Conseillers votants : 27

L'an deux mille vingt-six, le samedi vingt-quatre octobre, à neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Étaient présents : V. Rebours – M. Cosson – A. Mercier – I. Crézé – A. Bré – V. Rosnarho – A. Jégouic – A. Messaglio – B. Lorand – F. Udo – M. Devrand – M. Le Diot – E. Favallier – V. Amato – V. Gaudu – M. Berthaud – J. Girod – Y. Verstraete – F. Le Meur – D. Boulaire – A. Chaplain – C. Mahé – J. Quemener – Y. Flého – O. Gallet – G. Tardivel-Kerguen & O. Leva formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : B. Lorand donnant procuration à V. Rebours, V. Amato donnant procuration à I. Crézé.

Étaient absents : néant

Madame Isabelle Crézé est nommée secrétaire et Madame Gwénaëlle Tardivel-Kerguen, secrétaire adjointe.

OBJET :

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DES CÔTES D'ARMOR (SDE22)

Rapporteur : Vincent REBOURS, Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor, publié par arrêté préfectoral en date du 9 janvier 2026, indiquant le mode de calcul et le nombre de délégués pour la Commune ;

Vu le nombre de délégués à désigner par la Commune, communiqué préalablement par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor, par courriel daté du 17 mars 2026, soit 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant désignés au sein du Conseil Municipal ;

Vu l'élection du Maire et des Adjoints au Maire du 9 octobre 2026 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 24 voix favorables et 3 abstentions (Olivier GALLET, Gwénaëlle TARDIVEL-KERGUEN & Olivier LEVA) :

- De DÉSIGNER Monsieur Bruno LORAND, délégué titulaire, afin de représenter la commune auprès du Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor ;
- De DÉSIGNER Monsieur Didier BOULAIRE, délégué suppléant, afin de représenter la commune auprès du Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Isabelle CRÉZÉ,
Secrétaire de séance



Vincent REBOURS,
Maire

